

Berne, le 23 octobre 2024



**Sozialdemokratische Partei  
des Kantons Bern**

**Parti socialiste  
du canton de Berne**

Monbijoustrasse 61  
Postfach/c.p.  
3001 Berne

T 031 370 07 80

secretariat@spbe.ch  
www.spbe.ch

## DOCUMENTS DU CONGRÈS

**Date** **Mercredi 30 octobre 2024**  
**Heure** **de 19 h 15 à 21 h 30**

**Lieu** **Hotel Bern**  
**Adresse** Zeughausgasse 9  
3011 Berne

Veillez trouver en annexe les documents suivants :

- Ordre du jour
- Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour

Chères camarades, chers camarades,

C'est avec un grand plaisir que je vous convie au congrès de notre parti du 30 octobre prochain.

Cet automne sera marqué par des campagnes électorales dans de nombreuses communes et par nombre de votations. Lors de ce congrès, nous nous pencherons donc aussi sur les consignes de vote pour les votations du 24 novembre. Nous nous opposons bien sûr à la double attaque contre le droit du bail, qui vise à affaiblir la protection contre les congés et à faire grimper les loyers. Le canton de Berne est doublement concerné par le « Programme de développement stratégique des routes nationales » (PRODES) : sur le tronçon Schönbühl-Kirchberg, il y aura désormais six voies, et même huit sur le tronçon Wankdorf-Schönbühl. À l'heure où il faudrait promouvoir un nouveau type de mobilité pour protéger notre climat et notre environnement, cette idée absurde de graver littéralement la circulation automobile dans le marbre est véritablement dépassée. Nous savons aussi que si l'on augmente l'infrastructure routière pour les voitures, la demande augmente. C'est pourquoi nous devons rejeter massivement ce projet.

Lors de ce congrès, nous souhaitons mettre un accent particulier sur la politique de la santé. Outre un aperçu de la situation actuelle et des idées du PS du canton de Berne pour améliorer les soins de santé dans le canton, nous discuterons également du projet de votation sur la loi fédérale sur le « financement uniforme des prestations (EFAS) ». Ce projet a déjà suscité des désaccords et des discussions au sein du PS Suisse. Le comité directeur a donc décidé de présenter les arguments pour et contre au congrès pour que celui-ci puisse convenir d'une consigne de vote en étant clairement informé.

Je me réjouis de ces échanges passionnants et vous souhaite, d'ici-là, plein succès pour les votations, les élections municipales et tout le reste !

Avec nos salutations solidaires,



Zora Schindler

Secrétaire dirigeante du parti

#### **Destinataires :**

- Les sections, les fédérations régionales, le Forum socialiste de l'Université de Berne
- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur (Femmes PS du canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+ du canton de Berne, PS Migrant-e-s du canton de Berne), PS Queer du canton de Berne, les membres de la Commission de gestion, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des États
- Les invités d'honneur, le PS Suisse, l'Union syndicale du canton de Berne

## ORDRE DU JOUR

Heure	Points à l'ordre du jour
19 h 15	<p><b>1. Ouverture et accueil par la coprésidence</b></p> <p><b>2. Élections pour le congrès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scrutateurs/trices</li> <li>• Commission de vérification des mandats</li> <li>• Bureau électoral</li> <li>• Bureau du congrès (institué conformément aux statuts)</li> </ul> <p><b>3. Approbations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordre du jour</li> <li>• Règlement des affaires</li> <li>• Procès-verbal du congrès du 28.08.2024 (publié sur le site Internet)</li> </ul>
19 h 30	<p><b>4. Tour d'horizon « Politique de la santé dans le canton de Berne du point de vue du PS canton de Berne »</b></p>
19 h 45	<p><b>5. Consignes de vote pour les votations du 24 novembre</b></p> <p>5.1 Débat contradictoire au sujet du projet EFAS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour : <b>Ursula Zybach</b>, conseillère nationale PS BE</li> <li>• Contre : <b>Reto Wyss</b>, secrétaire central de l'USS</li> </ul> <p>5.2 Consignes de vote pour les quatre objets des votations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : financement uniforme des prestations (EFAS)</li> <li>• Droit du bail : sous-location</li> <li>• Droit du bail : résiliation pour besoin propre</li> <li>• Étape d'aménagement 2023 des routes nationales (PRODES)</li> </ul>
20 h 45	<p><b>6. Consignes de vote pour les votations du 9 février 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Votation cantonale « Initiative solaire bernoise »</li> <li>• Votation fédérale : Initiative « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »</li> </ul>
21 h 15	<p><b>7. Résolutions</b></p>
21 h 25	<p><b>8. Divers</b></p>
21 h 30	<p><b>9. Clôture du congrès</b></p>

# RÈGLEMENT

## 1. Cartes de vote

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

## 2. Temps de parole

Développement de propositions	5 minutes
Développement de la position du comité directeur	5 minutes
Intervention au cours des discussions	3 minutes

## 3. Intervention

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire « Intervention » disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

## 4. Propositions

Les propositions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès.

## 5. Motions d'ordre

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Elles sont brièvement motivées par les personnes qui les présentent. Le vote a lieu immédiatement après la prise de position de la présidence.

## 6. Élections et votations

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidat-e-s briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

## 7. Résolutions

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un-e secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

# AFFAIRES DU CONGRÈS

## Point 5 : Consignes de vote pour les votations du 24 novembre

### **Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : financement uniforme des prestations (EFAS)**

Cette réforme vise principalement à financer toutes les prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon la même clé de répartition, qu'elles soient dispensées en ambulatoire, en milieu hospitalier ou dans un centre de soins. Aujourd'hui, les traitements sont financés différemment en fonction des domaines : la caisse maladie paie entièrement les prestations ambulatoires ; le canton de domicile prend en charge 55 % des prestations stationnaires et 46 % des prestations de soins à domicile, par exemple dans le cadre du travail de l'aide et des soins à domicile. Ces différences constituent une incitation financière à promouvoir les traitements hospitaliers pour les caisses d'assurance maladie. Il est donc tout à fait incontestable que quelque chose doit changer. Toutefois, ce projet a particulièrement fait parler de lui lors du congrès du PS Suisse du 24 février. Il est apparu que le parti est divisé sur la question de savoir si cette réforme résout réellement le problème décrit.

Le comité directeur a donc décidé d'examiner le projet sous les deux angles et de le soumettre à la discussion lors du congrès.

**Recommandation du comité directeur : voter non**

### **Droit du bail : sous-location**

Les loyers constituent depuis longtemps le principal poste de dépenses des habitants de Suisse, et cela fait des années qu'ils ne cessent d'augmenter. Le Parlement a voté deux projets de loi qui devraient encore les faire exploser. D'apparence anodine « la modification du droit des obligations (Droit du bail : sous-location) » vise à rendre la sous-location quasi impossible et entraînera un plus grand nombre de changements de locataires, ce qui permettra aux propriétaires d'augmenter sans cesse les loyers. Cela signifie par exemple que les séjours à l'étranger deviendront beaucoup plus compliqués pour les locataires, ou encore que les seniors ne pourront pas prendre de sous-locataires pour partager les coûts. Il est pourtant déjà interdit de faire des bénéfices avec la sous-location.

**Recommandation du comité directeur : voter non**

### **Droit du bail : résiliation pour besoin propre**

Le Parlement porte aussi un coup aux locataires avec la « modification du droit des obligations (Droit du bail : résiliation pour besoin propre) ». Cet assouplissement considérable de la protection contre les congés doit permettre de chasser plus facilement les locataires, même lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile, afin que les propriétaires immobiliers puissent augmenter les loyers. Il leur suffira pour ce faire d'invoquer le prétexte du besoin propre.

**Recommandation du comité directeur : voter non**

### **Étape d'aménagement 2023 des routes nationales (PRODES)**

Dans le cadre du « Programme de développement stratégique » (PRODES), le Conseil fédéral entend réaliser d'ici 2030 des projets de construction à hauteur de 11,6 milliards de francs pour l'aménagement des routes nationales. Un référendum a été lancé avec succès contre la décision prise par le Parlement en automne 2023. Raison pour laquelle nous sommes maintenant amenés à voter sur cet objet. Concrètement, cinq projets différents seront déployés sur l'ensemble du territoire suisse, dont deux dans le canton de Berne : le tronçon Schönbühl-Kirchberg comptera six voies et le tronçon Wankdorf-Schönbühl huit.

Ce programme d'extension de grande envergure n'est clairement pas compatible avec la protection du climat. Les chiffres le prouvent depuis longtemps : des routes plus nombreuses et plus larges signifie

plus de trafic. Le développement des autoroutes ne fait donc qu'augmenter le trafic au lieu de résoudre le problème de la congestion et des embouteillages. De plus, l'extension des autoroutes entraîne la perte de précieuses terres cultivables ; l'asphalte remplace l'environnement.

**Recommandation du comité directeur : voter non**

## **Point 6 : Consignes de vote pour les votations du 9 février 2025**

### **Votation cantonale : « Initiative solaire bernoise »**

L'énergie solaire joue un rôle essentiel dans la transition énergétique. Cependant, elle ne progresse encore que très lentement en Suisse. Il en va de même pour le canton de Berne. L'initiative solaire entend donc encourager le développement d'installations solaires dans le canton et introduire une obligation en matière d'énergie solaire pour les bâtiments existants et les nouvelles constructions qui s'y prêtent.

Le PS du canton de Berne s'est déjà engagé au Grand Conseil en faveur de l'initiative ou d'un solide contre-projet. Hélas, les débats au Parlement ont pris une autre tournure : après que la majorité bourgeoise a démolé point par point et entièrement affaibli un bon contre-projet du Conseil-exécutif, il ne reste qu'un tigre de papier édenté, qui ne tient compte ni du potentiel solaire ni de l'importance des enjeux. Le comité directeur recommande donc au congrès de soutenir l'initiative et de rejeter le contre-projet.

**Recommandation du comité directeur :**

- **Initiative solaire : voter oui**
- **Contre-projet : voter non**
- **Question subsidiaire : initiative solaire**

### **Initiative populaire fédérale « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »**

Nous vivons au-dessus de nos moyens dans le domaine du climat, de la biodiversité, du cycle de l'azote et du phosphore et de l'utilisation du sol. Partout dans le monde, et en Suisse particulièrement : la Suisse, avec son niveau de consommation comparativement élevé, fait partie des pays dont l'empreinte environnementale par personne est supérieure à la moyenne.

Les objectifs fixés jusqu'à présent ne suffisent pas à réduire adéquatement les ressources dans un délai raisonnable. L'initiative pour la responsabilité environnementale des Jeunes Verts demande donc des objectifs clairs, la mesure des progrès et un calendrier précis.

**Recommandation du comité directeur : voter oui**